COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 29 novembre 2024

***SEANCE CONSACREE à L’ORDRE DU JOUR SUIVANT****:*

1) Compte rendu de la séance précédente

2) Finances communales :

* Dons du Maire à la commune : acceptation par le conseil municipal
* Décision Modificative N° 5 budget communal exercice 2024
* Délibération rattrapage amortissements

3) Délibération décidant la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalisation et au contrôle budgétaire

4) Nouveau projet de travaux de rénovation de la salle des fêtes : présentation des devis et demande de subvention

5) Projets et dossier en cours :

- Falaise d’escalade

- Coupe de bois communale

- Projet d’amélioration de la terrasse couverte du restaurant et projet d’aménagement de la terrasse extérieure

- Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUI)

- Lotissement communal

6) Questions diverses :

- Repas des ainés le 15/12/2024

Le vingt-neuf novembre deux mille vingt-quatre à dix heures, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. ANRIGO Michel, Maire de Coustouges

Étaient présents outre le Maire sus nommé :

MM les conseillers municipaux : MIRALLES Richard, IGLESIAS Marc, GARRIGUE Michel, et BECK Martine

A été nommée secrétaire : BECK martine

**1°) Compte rendu de la séance précédente**

M. le Maire présente le compte rendu de la séance 24 septembre 2024.

Aucune autre observation n’est formulée par les membres du conseil municipal, le compte rendu est adopté à l’unanimité.

**2) Finances communales :**

* Dons du Maire à la commune : acceptation par le conseil municipal

VU l'offre de don présentée par M. Michel Anrigo, Maire de Coustouges.

CONSIDÉRANT que le don proposé consiste au reversement de ses indemnités perçues en 2024 (déduction des sommes déjà reversées depuis le début de son mandat, et dons divers) et de la redevance perçue par Free mobile dans le cadre de l’implantation de l’antenne sur un terrain appartenant à la commune de Coustouges, déduction faite des sommes déjà reversées.

CONSIDÉRANT que ce don contribuera au bon fonctionnement de la commune

CONSIDÉRANT que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,

Le conseil municipal décide à l’unanimité des membres d'accepter le don d’un montant de 1 307.00 € offert par M. Michel Anrigo et son épouse Eva Anrigo.

* Décision Modificative N° 5 budget communal exercice 2024

Considérant qu’il y a lieu d’effectuer des transferts de chapitre à chapitre afin de permettre le paiement de la facture de l’entreprise Vallespir construction, non prévue au Budget Primitif 2024 ainsi que les subventions du Département pour l’entretien et modernisations des voiries communales et rurales

DECIDE

**Article 1** : D’autoriser les virements de crédits suivants :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Chapitre | Article budgétaireM57 | OpérationM57 | Objet | Montant des virements |
| Section investissement | recettes  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| 13 | 1323 |  | Subv non transf départements |  15 256.00 € |
|  |  |  | Total des virements  |  15 256.00 € |
| Section investissement | dépenses  |  |  |  |
| 21 | 2152 |  | Installation de voirie |  18 256.00 € |
| 23 | 231 | 161 | Immobilisations en cours  | * 3 000.00 €
 |
|  |  |  | Total des virements |  15 256.00 € |

Sur ce programme, il nous reste 1700.00 € de travaux à réaliser. Prochains travaux secteur Villeroge.

* Délibération rattrapage amortissements :

Considérant qu’à ce titre, des amortissements n’ont pas été comptabilisés :

204181 N° inventaire : 20412

Désignation : TRF 342 subvention SIVOM

Valeur brute : 20 040.25 €

Durée : 15 ans

Amortissement : 3 765.00 €

Rattrapage : 9 595.00 €

Considérant, par conséquent, que dans le cadre de la nécessaire fiabilisation des actifs et de l’amélioration de la qualité comptable, il convient de corriger ces erreurs sur les exercices antérieurs : que ces corrections doivent être neutres sur le résultat de l’exercice ; que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d’ordre non budgétaire sur le compte 1068 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité, décide autoriser le comptable public, à effectuer ce rattrapage d’amortissement par opération d’ordre non budgétaire, sur la gestion 2024, par Un débit du 1068 : 9 595.00 € /Un crédit du 2804182 : 9 595.00 €

**3) Délibération décidant la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalisation et au contrôle budgétaire**

Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,

Considérant que la collectivité de Coustouges souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Après discussion, l'assemblée délibérante décide, à l’unanimité,

* De s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
* D'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit« opérateur de transmission »
* D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
* D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture des Pyrénées-Orientales.

**4) Nouveau projet de travaux de rénovation de la salle des fêtes : présentation des devis et demande de subvention**

M. le Maire rappelle le programme de rénovation de la salle des fêtes Nostra Terra, pour lequel la Préfecture nous a attribués, dans le cadre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l’année 2024, une subvention d’un montant de 14 423.98 €.

Après réflexion et contraintes techniques liés notamment à la transmission d’un diagnostic énergétique sollicité par la région, M. le Maire propose de revoir l’intégralité du programme de travaux.

Il présente à l'assemblée un nouveau projet de rénovation de la salle des fêtes « Nostra Terra » qui comprend l’isolation du plafond (coupe-feu) et travaux de mise en sécurité électrique avec fourniture et pose de luminaire.

**Les devis s’élèvent à** :

Sarl Palmeira : Plafonds : 9 274.80 € HT

Jean Toures : électricité : 4 115.00 € HT

Soit coût total du programme : 13 389.80 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité des membres approuve les travaux projetés, approuve les devis présentés pour un coût total HT des travaux : 13 389.80 €, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter les aides financières nécessaires pour mener à bien cette opération.

**5) Projets et dossier en cours :**

**- Falaise d’escalade :**

Projet à l’étude et suivi par Cédric Borg. Une entreprise est venue sur place pour évaluer les travaux. Une purge importante est à prévoir du côté gauche de la falaise. L’état de la roche doit être diagnostiqué. Pour permettre cette étude l’intervention d’un drone est nécessaire et sera réalisé prochainement. Ce projet est soutenu par la Préfecture et par le département. Par la suite, des accords par convention devront être concluent avec les propriétaires.

**- Coupe de bois communale** :

Il a été envisagé dernièrement l’exploitation des bois de la parcelle 2a de la forêt communale. Nous avons exprimé le souhait de mettre à disposition des administrés une partie des bois de cette même parcelle sous forme de cession.

Après analyse de terrain et des contraintes réglementaires, ce type d’exploitation n’est pas envisageable au regard de la présence de la ligne Orange le long de la piste qui dessert cette parcelle. En effet les conditions minimums de sécurité ne sont pas réunies pour une exploitation par des non professionnel.

Deux autres solutions ont été envisagées :

1. **L’exploitation classique de la parcelle par un professionnel :**

Dans ce cas le conseil municipal délibère pour mettre à l’état d’assiette 2025 (programme annuel de coupe) la parcelle 2A (model disponible auprès de l’ONF).

* L’ONF désigne les bois à couper sur cette parcelle (20 à 25% des arbres sur pied).
* L’ONF assure sa mise en vente à l’automne2025 après fixation d’un prix minimum par la commune (une proposition de prix sera établie par le service commercialisation)
* Si une entreprise se porte acquéreur, elle exploite les bois à son profit après paiement sous le contrôle de l’ONF.
* La commune touche le prix de vente et s’acquitte de ses frais de garderie (10% reversé à l’ONF).
1. ***Mise en place d’une coupe d’affouage :***

Le conseil municipal délibère pour mettre à l’état d’assiette 2025 (programme annuel de coupe) la parcelle 2A (model disponible auprès de l’ONF) et estime un volume nécessaire.

 -L’ONF désigne les bois à couper sur cette parcelle en fonction du volume nécessaire.

* La commune est responsable de la mise en place d’un règlement d’affouage, de l’établissement des contrats, de la répartition des lots entre administrés et du suivit des chantiers.
* Dans le cas présent pour des raisons de sécurité, la commune conclu une prestation avec un professionnel qui exploite les bois et met les bois bord de route.
* Les administrés payent le prix fixé par la commune et emporte le bois qui leur est désigné.
* La commune touche le prix de vente et s’acquitte de ses frais de garderie (10% reversé à l’ONF).

Il ne faut pas oublier d’ajouter les frais de garderie au montant de la prestation pour avoir une réelle évaluation des coûts de l’opération.

La commune ne souhaite pas tirer de bénéfice de cette vente de bois, elle envisage une opération « blanche ».

Dossier à suivre.

**- Projet d’amélioration de la terrasse couverte du restaurant et projet d’aménagement de la terrasse extérieure :**

- Améliorer l'isolation de la 2e salle du restaurant : refaire l’isolation du plafond, suppression d’une partie des baies vitrées, menuiseries isolantes, installation d’une cloison avec une porte au niveau de l’escalier et réfection du sol pour qu'il soit plat et plus facile à entretenir.

Etude pour l’avenir d’un système de chauffage économique pouvant regrouper plusieurs bâtiments communaux.

Terrasse extérieure : projet de treille ou autre système pour procurer de l’ombre en été. A avoir avec les Bâtiments de France.

Le poële à bois prévu pour le presbytère sera installé dans le bar. Nous avons acheté un poële à granulés pour le presbytère : coût 2160.00 €

Les conseillers du Pays-Pyrénées viendront le 4 décembre 2024 pour nous présenter le programme leader.

**- Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUI**) :

Une réunion sur l’élaboration du PLUI sur la commune est prévue jeudi 5 décembre à 9h avec le service urbanisme de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir. M. le Maire sollicite M. Patrick Pedrot pour participer à cette réunion.

**- Lotissement communal :**

M. Stéphane Conte, Président Développement Foncier Immobilier, continue son étude. Il rencontre des difficultés dans la réalisation de ce dossier. D’une part, dans l''accès au terrain, il s'avère qu’il va devoir négocier avec les propriétaires des parcelles adjacentes afin de créer un accès règlementaire.

Un accès par la départementale a été envisagé mais le dénivelé est trop important. Il va de soi que ces négociations vont engendrer, d'une part l'accord de tous les propriétaires et bien entendu, des frais supplémentaires. Et d’autre part, une extension des adductions d'eau potable doit être envisager. Le prix de vente doit impérativement rester dans le marché. Il met tout en œuvre pour que ce projet aboutisse.

**6) Questions diverses :**

**- Repas des ainés le 15/12/2024** :

Invitation pour les personnes de 70 ans et + et domiciliées à l’année sur la commune. Les autres peuvent se joindre au repas au prix de 25 € /personnes

* **Service eau et assainissement** :

Richard Miralles donne le compte rendu de la commission du service de l’eau et de l’assainissement qui s’est tenue le 26 novembre 2024 :

Il nous informe qu’en raison de l’embauche d’un agent supplémentaire en 2025, nos agents communaux interviendront uniquement pour le relevé des compteurs et fermeture des vannes en cas de fuite. Une hausse de 3 € par an par abonné est à prévoir.

Source Probedones : un ouvrage béton sera réalisé pour canaliser l’eau. La résurgence a un débit mesuré de 21 m3/jour

* **Affaire Cattafesta** : Prochaine audience le 6 décembre 2024. Le dossier est complet

**M. le Maire clôture la séance à 11h15**